



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2019**

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : **04 AVR. 2019**
Date de la convocation : 28 juin 2019

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 1^{er} avril 2019, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} Adjoint), Jacques HELLO (3^{ème} Adjoint), Jean-Pierre CAZIMAJOU, Jacky GORZA, Véronique HAMMERER, Kathleen SEGUIN, Claudia WOLOSIN

MEMBRES ABSENTS : Alain GESTAS, Gérald MAUVILLAIN, Laurence VEYSSIERE

Véronique HAMMERER est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Vote des trois taxes directes locales 2019
- 2°) Vote des subventions communales aux associations 2019
- 3°) Vote du budget primitif 2019
- 4°) Questions diverses

La séance est ouverte.

1°) VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2004, la Communauté de Communes perçoit seule la totalité de la taxe professionnelle sur le territoire des communes la composant. En revanche elle abandonne la fiscalité additionnelle qu'elle percevait sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Compte tenu du produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux et de fixer le coefficient de variation proportionnelle à 1.000000 ce qui conduit aux taux suivants :

- Taxe d'habitation : 12.28 %
- Taxe sur le foncier bâti : 23.13 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54.86 %

Ces taux appliqués aux bases d'impositions 2019, donneront une recette prévisionnelle globale de **132 769 euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 8 voix pour

- **approuve** les taux 2019 des trois taxes directes locales figurant ci-dessus

2°) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire expose que toutes les associations de la commune ont rendu leur bilan financier 2018. Pour 2019, certaines associations ont présentées des projets que la commune souhaite soutenir :

- L'Association « Echo des Parents RPI Comps Gauriac » ont un projet de sortie de fin d'année à la Ferme Pédagogique des Lamas de Brandacot à Saint-Paul. Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 300 euros pour 2019 (soit 150 euros de plus que l'an dernier)
- L'Association Festicomps est une jeune association qu'il faut encourager. Monsieur le Maire propose une subvention de 500 euros.
- L'Association Comps de France reçoit cette année tous les Comps le week-end de la fête locale. Afin d'aider au financement des repas et du car, le conseil municipal propose une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2019

Associations	Montant subvention 2019
ECHO DES PARENTS	300 €
Centre anti-cancéreux	150 €
Sapeurs-pompiers de BOURG	150 €
Festicomps	500 €
ACCA	300 €
COMPS de France	1 000 €
Roque de Thau	150 €
VTT Gauriac	150 €
Basket Gauriac	150 €
Total	2 850 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 8 voix pour

- accorde la totalité des subventions ci-dessus, soit une subvention totale de 2 850 euros pour 2019
- ces montants seront inscrits au budget primitif 2019, au compte 6574

3°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2019 de la Commune par chapitre et par opération d'investissement.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 526 761 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 171 609 euros pour la section d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	526 761.00	304 229.47
		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		222 531.53
		(si déficit)	(si excédent)
		=	=
Total de la section de fonctionnement		526 761.00	526 761.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	171 609.00	171 609.00
		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.00
		(si déficit)	(si excédent)
		=	=
Total de la section d'investissement		171 609.00	171 609.00
TOTAL DU BUDGET		698 370.00	698 370.00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 8 voix pour

- **choisit** de voter le budget par nature et par chapitre
- **adopte** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 526 761 euros et en section d'investissement à 171 609 euros, tel qu'annexé

4°) QUESTIONS DIVERSES

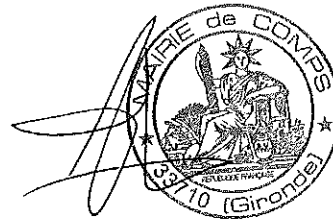
Monsieur le Maire relate au conseil municipal sa présence le lundi 1er avril à partir de 8h jusqu'à 10h pour accompagner et être présent aux côtés des parents d'élèves au sujet de la fermeture de classe à l'école de Gauriac.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que c'est un sujet qu'il a souvent abordé mais malheureusement qu'il n'a pas réussi à créer une synergie avec les communes voisines, en incluant Gauriac.

La séance est levée à 19h35.

Fait à COMPS, le 07 mars 2019.

Le Maire,



Didier BAYARD.